

CONDITIONS GÉNÉRALES DU JEU-CONCOURS "Marché des Producteurs de Pays "

ARTICLE 1. OBJET DU CONCOURS

Du lundi 4 au dimanche 10 octobre 2021 à minuit, la Ville et la Communauté Urbaine d'Alençon (Hôtel de Ville, Place Foch - CS 50362,61014 Alençon Cedex) organisent un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat (ce jeu n'est pas associé à Facebook®, ni géré ou sponsorisé par Facebook®).

Le jeu-concours est accessible sur la page Facebook de Communauté Urbaine d'Alençon (<https://m.facebook.com/villealencon/>) jusqu'au dimanche 10 octobre 2021 à minuit.

Le jeu-concours consiste à partager la publication sur le Marché des Producteurs de Pays et à citer un producteur présent sur le Marché des producteurs de Pays qui se déroulera le vendredi 15 octobre 2021, en commentaire.

Les participants, qui ont partagé et commenté la publication comme indiqué ci-dessus, seront ensuite tirés au sort le lundi 11 octobre 2021 et se verront attribuer un cabas à venir chercher lors du Marché des producteurs de Pays, le vendredi 15 octobre 2021 entre 16h et 20h.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu-concours, gratuite et sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique quel que soit son âge, résidant en France métropolitaine.

Concernant les personnes mineures, le jeu-concours se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

La participation est limitée à une seule participation par personne (même nom, même adresse, même courriel) pour l'ensemble du jeu-concours. Toute fraude sur ce point entraîne l'invalidation du candidat.

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation sans restriction, ni réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisateur.

Le jeu-concours se déroulera du lundi 4 octobre à 10 h jusqu'au dimanche 10 octobre 2021 à minuit – avec un tirage le lundi 11 octobre 2021

Les agents des services Développement Durable et Communication chargés de la mise en œuvre du jeu-concours, ne peuvent pas y participer.

ARTICLE 3. FONCTIONNEMENT DU JEU-CONCOURS

Le jeu concours se décompose en 4 phases :

1 – Le lundi 4 octobre à 10h, une publication jeu-concours sera mise en ligne sur la page Facebook de la Communauté Urbaine d'Alençon. Les participants au jeu-concours devront impérativement partager la publication dédiée au Marché des Producteurs de Pays du vendredi 15 octobre 2021 Facebook et identifier 1 producteur présent lors de ce marché.

2 – 25 participants seront ensuite tirés au sort lundi 11 octobre 2021

3 - Les pseudonymes Facebook des gagnants seront publiés sur la page Facebook.

4 - Les gagnants tirés au sort, seront informés par messagerie privé.

Les gagnants pourront récupérer le sac cabas lors du Marché des Producteurs de Pays, entre 16h et 20h, avec le mail de confirmation.

ARTICLE 4. LOTS

Les gratifications à gagner sont :

- Un sac cabas

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèce, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et n'est pas cessible.

ARTICLE 5. RÈGLES SUR L'UTILISATION DES DONNÉES

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que les participants communiquent sont fournies à la Communauté Urbaine d'Alençon et non à Facebook.

Les informations que les participants communiquent ne seront utilisées que pour le tirage au sort et la récupération des lots.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement dont la finalité est la remise des lots. Elles seront conservées jusqu'à la fin du Marché des producteurs de Pays, vendredi 17 octobre 2021 à 20h et sont destinées aux services Communication et Développement Durable.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants peuvent exercer leurs droits d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à : dpo@ville-alencon.fr ou par courrier : Ville et Communauté Urbaine d'Alençon - Service communication - Place Foch CS 50362 - 61000 Alençon.

ARTICLE 6. DÉPOT DU RÈGLEMENT

Le règlement du jeu-concours est disponible à titre gratuit sur le site www.cu-alencon.fr et à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Communauté Urbaine d'Alençon
Hôtel de Ville
Place Foch - CS 50362
61014 Alençon Cedex
Standard : 02 33 32 40 00
courrier@ville-alencon.fr

Horaires d'ouverture

- Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30